Treizième Année. — N° 91 | 20 Centimes le N°. | Mardi 19 Août 1873.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 28	12 47	5 55
Parnac	5 43	1 7	6 7
Luzech	5 53	1 20	6 16
Castelfranc	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 24	2 »	6 49
Duravel	6 36	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 47	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.—Arrivée.	7 7	2 51	7 26

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h19 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 m
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 m	
BORDEAUX..... — .		10 30 soir	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7 h 5 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	8 15
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 23
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 24
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 35
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 5
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 16
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 28
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 19 Août 1873.

Le Conseil général du Lot a procédé hier à la composition de son bureau.

M. Roques, ancien président du Conseil a été réélu par 15 voix contre 12 données à M. Cuniac, premier président de la cour d'Alger, et l'un des chefs les plus honorés de la magistrature française. MM. Sérager et Teillard ont obtenu également 15 voix contre 12 pour la vice-présidence.

Enfin, à la majorité de 14 voix contre 13, diversement réparties, MM. de Verninac et Laborie ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires.

Il suit de là que, pour le Conseil général du Lot, il n'y a pas eu, le 24 mai, à Versailles, un grand acte de salut public ayant arraché le Pays à la démagogie, ayant provoqué dans les affaires un mouvement de confiance.

Nous avions espéré que le Conseil général du Lot tiendrait compte des circonstances nouvelles dans lesquelles il s'est réuni.

Sans doute, plusieurs de ses membres sont venus loyalement apporter leur concours aux idées conservatrices si noblement représentées par le maréchal Mac-Mahon; et la minorité, qui n'était guère que de 8 à 9 voix, s'est élevée à 12. Mais la majorité s'est montrée, comme par le passé, exclusive, passionnée, agressive. Elle a même continué à ne pas donner à la minorité —(une minorité de 12 voix contre 15 !) — une place quelconque dans le bureau.

C'est là un fait inouï dans l'histoire des Assemblées parlementaires provinciales de toutes les nations qui pratiquent le gouvernement libre.

C'est avec douleur que nous constatons ce résultat; car nous avions fait entendre des paroles de conciliation qui méritaient d'être mieux comprises. A nos vœux d'apaisement, à notre appel à la concorde on a répondu par une déclaration de guerre.

Nous avions voulu oublier la longue série des persécutions, des dénis de justice, des manœuvres électorales, des scandales et des menaces qui ont marqué le règne d'une coterie impopulaire, en opposition formelle avec les besoins, les intérêts et les tendances du département.

Nous ne regrettons pas cette attitude qui témoigne de notre abnégation et de notre dévouement au bien public;

Mais d'autres devoirs nous sont dorénavant imposés....

La réunion des Conseils généraux inspire à la *Patrie* les réflexions suivantes :

Il paraît que les présidents d'un certain nombre de Conseils généraux se proposent de donner à leurs discours une couleur exclusivement politique. C'est particulièrement dans les départements de l'Est et du Midi que cet empiétement de la politique doit se produire. Les présidents des conseils généraux de ces contrées, où domine encore l'élément républicain et radical, ont reçu, dit-on, le mot d'ordre des chefs du parti et réclameront avec ensemble l'établisse· de la République définitive comme protestation contre les résultats possibles de l'entrevue de Frohsdorf.

Les radicaux espèrent créer ainsi dans le pays une agitation favorable à leur cause, et ne manqueront pas de représenter ces manifestations républicaines de certains conseils généraux comme exprimant le vœu de la France entière. M. Gambetta ayant à peu près renoncé à sa campagne dissolutionniste que la loi Ernoul a d'avance frappé de stérilité, est, assure-t-on, l'inspirateur du plan qui consiste à remplacer les harangues au balcon par les manifestations des conseils généraux : tous les journaux du radicalisme ont été invités à donner la plus grande publicité possibles aux discours qui seront prononcés dans ce sens, à en faire le texte de tous leurs articles et le point de départ d'une polémique très violente contre la monarchie, au retour de laquelle les esprits commencent à s'habituer d'une manière assez inquiétante pour les apôtres de la République de droit divin.

Le gouvernement paraît disposé à ne point entraver cette manifestation autant qu'elle se bornera à exprimer des préférences en faveur de telle ou telle forme de gouvernement; mais la tolérance n'ira pas jusqu'à permettre qu'il s'y mêle des attaques contre l'autorité souveraine de l'Assemblée nationale et contre l'ordre de choses consacré par le vote du 24 mai, et, dans le cas où ces attaques viendraient à se produire, la loi Ernoul recevrait immédiatement sa rigoureuse application.

Dans les conseils généraux où domine le parti conservateur et monarchiste, on paraît au contraire décidé à s'interdire toute excursion sur le terrain politique et les discours des présidents seront exclusivement consacrés aux affaires locales et aux intérêts départementaux. Or, les conseils conservateurs forment encore la grande majorité de nos assemblées départementales. Grâce à cette sage attitude, grâce à la fermeté avec laquelle le gouvernement est résolu à faire respecter la loi dans les autres départements, aucune agitation dangereuse ne sortira de la session qui va s'ouvrir dans quelques jours, et les affaires auront le pas sur la politique, au grand désappointement des radicaux, qui avaient compté sur cette session pour faire suite aux manifestations déjà organisées par eux dans nos provinces de l'Est au moment de l'évacuation.

Revue des Journaux

Liberté.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention et de curiosité l'évolution qui vient d'aboutir à l'abdication formelle, absolue des princes d'Orléans. Les princes ont désavoué 1830 et ses conséquences; au point de vue de l'histoire ils ont bien fait. M. Thiers, le grand artisan de cette petite révolution, est enveloppé dans ce désaveu général, et c'est surtout la persistance de ce dernier à rompre le pacte de Bordeaux qui a facilité l'accord entre les deux branches jadis rivales de la Maison de France.

Nous ne saurions nier que les résultats de l'entrevue de Frohsdorff constituent un fait considérable : le parti orléaniste a cessé d'exister. C'est là un grand événement. Etrangers aux partis, nous n'avons pu le voir cependant avec indifférence, en raison des complications qui pourraient en résulter dans un avenir plus ou moins éloigné; nous estimons même que ce rapprochement, si improprement désigné sous le nom de *fusion*, ne peut que profiter à la France.

On sait, en effet, que les pays menacés de dissolution politique et sociale sont ceux où les partis sont fractionnés à l'infini. C'est de ce mal qu'est morte la Grèce, que sont mortes les républiques italiennes du moyen-âge; c'est de ce mal que meurt l'Espagne en ce moment.

Dans cet ordre d'idées, et toujours au point de vue des théories, la réunion des deux branches de la maison de Bourbon n'est pas une cause d'affaiblissement pour la France : c'est aux partis menacés par cette alliance à serrer les rangs, à s'unir pour résister, à faire preuve à la fois d'habileté, de prudence et de modération.

Quelques esprits inquiets, investigateurs, enfiévrés de mouvement et persuadés que l'action doit suivre immédiatement la démonstration, publient que l'affaire est faite, et qu'avant deux mois, sans secousse, sans coup d'Etat, la France aura changé de drapeau et de gouvernement.

Il paraît que les partisans de la monarchie — immédiate — se sont comptés. Au nombre de 280, ils sont en quête de nouvelles adhésions; dès qu'ils auront rassemblé la majorité légale, 360 voix, la commission de permanence réunira d'urgence l'Assemblée nationale, « et là, déclarant que le moment » de sortir du provisoire est venu, on pren- » drait le plus rapidement possible *(sic)* les » décisions suivantes :

» 1° La monarchie est le gouvernement légal de la France;

» 2° Une commission de trente membres est nommée pour rédiger la Constitution;

» 3° L'Assemblée nationale se proroge pour deux mois afin de laisser à la commission le temps d'achever son travail;

» 4° M. le maréchal de Mac-Mahon continuera à exercer, comme lieutenant-général du royaume, les pouvoirs à lui précédemment conférés. »

Tout cela marche comme sur des roulettes; et, s'il était loisible de gouverner les hommes et de distribuer les couronnes avec autant de laisser-aller et de désinvolture, la France n'aurait rien à envier à la Béotie.

Les choses se passeront-elles ainsi? Ceux-là même qui ont intérêt à remplacer la République par la Monarchie héréditaire n'ont pas perdu à ce point le sentiment de leur situation, ils ne songent point à faire violence à la France, ou si l'on veut, à la minorité. Ce n'est pas par un coup d'Etat dans la rue, ni par un coup de surprise dans le Parlement qu'on rétablira la monarchie héréditaire en France, ce serait imiter les procédés de la Révolution. Le comte de Chambord d'ailleurs veut être « appelé » et non imposé par la force.

Croit-on enfin que l'Assemblée présenterait, en droit, les pouvoirs nécessaires pour donner à la France un gouvernement définitif? L'opinion publique modérée pense sans doute que non.

La campagne du parti monarchique doit être conduite avec prudence et modération; il faut tout d'abord créer un mouvement d'opinion et mettre d'accord entre eux les royalistes de droite et les royalistes de gauche; il faut établir que le gouvernement provisoire actuel est insuffisant, et prouver aux indifférents — c'est la majorité — quels avantages de stabilité, de paix publique, de liberté, de bien-être résulteront du nouvel ordre de choses. Combien durera cette campagne, longue et difficile? Atteindra-t-on le but avant les élection générales? A-t-on compté sur les résistances légales? Enfin ne faudra-t-il pas consulter la France?

Avions-nous raison de dire qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, de la théorie à l'exécution?

Paris-Journal.

« La République vivra... parce qu'elle est la République. »

Est-ce M. de la Palisse qui a écrit cela? Non, c'est M. Louis Blanc, petit Blanc, son bon frère. Il a écrit encore une grande lettre. Il est en vacances à Cormatin, près Macon, chez M. de Lacretelle, et il adresse de là, à l'*Alliance républicaine*, une épitre que les journaux républicains reproduisent par acquit de conscience et qu'il a pu écrire sans fatigue, car tout y est de cette force-là.

« La République vivra... parce qu'elle est la République. » Telle est la péroraison de M. Louis Blanc. A la bonne heure! Voilà une raison sérieuse. Mais qu'est-ce qui nous empêche, vous ou moi, monarchistes que nous sommes, d'écrire : « La monarchie vivra... parce qu'elle est la monarchie? » Ceci me paraît aussi concluant que cela. Tudieu! essayez donc de renverser une république qui doit vivre parce qu'elle est la République, ou une monarchie qui doit vivre parce qu'elle est la monarchie! Il faudrait n'avoir jamais lu le *Quia nominor leo* de la fable.

Au fond M. Louis Blanc n'est pas aussi blanc, je veux dire aussi naïf qu'il en a l'air. Depuis que M. Blanc existe, les lauriers de M. Thiers l'empêchent de dormir. Dieu, qui fit du repentir la vertu des mortels, suivant un vers célèbre a fait de M. Thiers (Adolphe) le supplice de M. Blanc (Louis). Dieu ayant fait M. Thiers (Adolphe), se repentit peut-être de l'avoir fait si petit, et pour lui diminuer la douleur de cette exiguité, il créa M. Louis Blanc, à côté duquel M. Adolphe Thiers est d'une taille presque raisonnable. Les deux ne font pas la paire. Le plus petit des deux, le moins célèbre, celui qui a fait chou-blanc en politique, en veut naturellement au plus grand, et lorsque le 24 mai précipita M. Thiers du pouvoir, M. Louis Blanc put feindre d'en être affecté comme républicain; il dut en être, *in petto*, assez satisfait comme petit homme jaloux d'un autre petit homme dont les enjambées ont constamment primé les siennes.

Aussi, il faut voir comme M. Louis Blanc écrit de Cormatin à l'*Alliance républicaine* que, malgré les apparences, la république a plutôt gagné que perdu au 24 mai!

Ceci est un proverbe normand bien connu :

« Faites du bien à un chien, il mordra la courroie de vos souliers. » M. Thiers a fait du bien aux radicaux ; pour les servir, il s'est desservi lui-même ; il a joué le jeu de la gauche et même de l'extrême gauche, lui, élu député dans vingt-sept départements par les conservateurs et porté au pouvoir suprême par la majorité monarchique de l'Assemblée. Quel profit a-t-il tiré de son évolution ? Sa chute d'abord, et puis, au lieu des regrets du parti qu'il menait à la victoire, au détriment de la France et de lui-même, M. Louis Blanc, dont la diminution de M. Thiers console la petitesse, lui fait lire des phrases où cette chute est présentée comme un bonheur plutôt qu'un malheur pour la république. M. Louis Blanc voit, dans l'importance que le parti républicain attachait à la victoire de M. Thiers sur les conservateurs, une espèce d'arrière-goût monarchique dont il vaut mieux que l'on soit débarrassé désormais. M. Louis Blanc vengé, ragaillardi et grandi (il le croit du moins) par la chute de son maître, blâme et *blague* presque la superstition qui faisait de M. Thiers l'homme nécessaire à la république.

M. Thiers et consorts se seraient bien passés de compléter l'éducation républicaine de la France par le spectacle de leur chute, spectacle auquel applaudit si fort l'hôte de M. de Lacretelle à Cormatin, près Mâcon.

Mais, on se soucie bien vraiment de ce que peut penser ou ne pas penser un cheval de renfort dont on croit n'avoir plus besoin pour monter la côte. Voilà ce que M. Thiers a recueilli pour prix de son abandon de la cause des conservateurs : il est tombé, et sa chute chatouille, du cœur de M. Louis Blanc, l'orgueilleuse jalousie.

Voilà où en est l'entente, la cordialité, la *fusion*, pour employer le mot à la mode, entre M. Thiers défunt, en tant que président de la République, et M. Louis Blanc, mort-né en tant qu'homme d'Etat. Ces deux hommoncules ne se consolent pas entre eux. M. Louis Blanc se console tout seul, et presque se réjouit de la chute de son écrasant rival.

La vraie morale de la lettre de M. Louis Blanc, ce n'est pas, quoi qu'il en dise : « La république vivra... parce qu'elle est la république ; « c'est : la république se porte d'autant mieux qu'elle est débarrassée de M. Thiers.

Que Diable M. Thiers allait-il faire dans cette galère ?

Patrie.

La situation intérieure de la France est un sujet de préoccupation sérieuse pour la presse étrangère. Parmi les nombreux articles dont la France est le sujet, nous croyons devoir signaler une lettre publiée par le *Times*, écrite probablement par un Français ; cette lettre n'en est pas moins destinée à des lecteurs anglais. Aussi n'a-t-elle rien de ce qui caractérise la polémique habituelle des journaux parisiens. Ce n'est pas une discussion violente, c'est un examen calme et impartial. L'écrivain s'adresse au jugement et non aux passions de ses lecteurs ; il ne cherche pas à les flatter, mais à les renseigner.

La situation actuelle de la France lui semble appeler une solution prochaine. Il pense que l'Assemblée a le droit de prendre une décision et de donner au pays un gouvernement définitif. Quel sera ce gouvernement ? Monarchie ou République ? L'auteur ne tranche pas la question. Il se borne à constater le droit de Constituante, qui appartient absolument à l'Assemblée, et il ajoute que l'Assemblée ne doit pas se dissoudre sans avoir usé de ce droit, ou plutôt sans avoir rempli cette mission. Si elle se séparait en laissant à la future Assemblée le soin de régler les destinées de la France, elle préparerait l'avènement de la Commune légale. Elle exposerait la France à subir des désastres auxquels les malheurs infligés à l'Espagne par la République fédérale peuvent seuls être comparés.

L'auteur de la lettre déclare que depuis le 24 mai, le parti républicain a perdu une grande partie de son influence. Les partis monarchistes, moins divisés qu'on ne veut le croire, ont gagné beaucoup de terrain.

C'est l'avis du *Times* ; c'est aussi le nôtre. L'*épreuve loyale* n'a été qu'une série de faveurs systématiquement prodiguées au radicalisme. M. Thiers a soutenu les candidats radicaux, les journaux radicaux, les fonctionnaires radicaux. Il accordait à certains accusés, et même à certains condamnés comme complices de l'insurrection, une scandaleuse impunité. Il permettait aux feuilles radicales de paraître sans avoir satisfait à la loi, qui exige le dépôt préalable du cautionnement, Il suspendait ou supprimait les journaux conservateurs.

Ce système a porté ses fruits ; il a dépassé les espérances des radicaux.

Depuis le 24 mai, le gouvernement, qui représente la majorité de l'Assemblée et la majorité du pays, n'a pas encore eu le temps de réparer l'œuvre de deux années. M. Thiers est renversé, mais ses déplorables inspirations animent encore les neuf dixièmes des maires et des juges de paix. On a déplacé ou destitué quelques préfets, quelques sous-préfets, mais on n'a pas coupé la racine du mal, maires, adjoints, conseillers municipaux, sont encore, dans certains départements, les agents les plus actifs de la propagande radicale.

L'Assemblée doit préserver le pays du triomphe du radicalisme ; elle doit lui épargner la honte de tomber une fois de plus au pouvoir des révolutionnaires. La France compte sur ses représentants ; sa confiance ne sera pas trompée.

* * *

Une dépêche de Rome, annonce que les partis avancés, — le parti du mouvement, les garibaldiens, etc., etc., — veulent agiter l'Italie. C'était à prévoir. Le roi Salomon dit, dans un de ses fameux proverbes, que le feu et la mort ne disent jamais : C'est assez. Il aurait pu y ajouter la révolution, qui, elle aussi, n'est jamais satisfaite.

La dépêche ajoute que le gouvernement du roi maintiendra l'ordre énergiquement. Nous sommes loin de blâmer le roi Victor-Emmanuel et ses ministres, et même, s'ils ont cette intention, nous les en féliciterons sincèrement. La Révolution n'accorde pas le bénéfice des circonstances atténuantes aux souverains qui ne se défendent pas. Louis XVI et Marie-Antoinette en sont la preuve. Si le malheureux Louis XVI avait mis une garnison sérieuse à la Bastille, il n'aurait pas même eu besoin de défendre les Tuileries au 10 août. Les réformes politiques et administratives se seraient opérées sans secousses et la France serait encore aujourd'hui ce qu'elle a été sous la monarchie, — la première puissance de l'Europe.

Que Victor-Emmanuel profite de cet exemple, il fera bien. Le peut-il ? C'est une autre question. Les révolutionnaires qui lui ont... conquis la Sicile et le royaume de Naples ne sont pas encore satisfaits. Ils ont ajouté Rome au royaume d'Italie. Ils ont anéanti le pouvoir temporel du Pape et tout ce que la papauté tenait des institutions humaines. Mais ils ne sont pas encore satisfaits. Il s'agit maintenant de détruire ce que les catholiques regardent comme d'institution divine. Ils veulent entrer dans le domaine de la conscience. Là, leur œuvre de destruction rencontre des obstacles nouveaux, des obstacles plus grands peut-être, et à coup sûr d'une autre nature que ceux qu'ils ont renversés.

Le roi galant homme est pour eux un de ces obstacles. Victor-Emmanuel est demeuré catholique et il voudra certainement dire à la révolution : « Tu n'iras pas plus loin. » En est-il temps encore ? Les révolutionnaires italiens écouteront-ils la voix de celui qu'ils regardent comme leur complice ? La Révolution ressemble un peu au démon de la légende, elle obéit à ceux qui se donnent à elle ; mais le pacte infernal a son échéance, et, quand elle arrive, le démon emporte sa victime, la révolution entraîne celui qui l'a déchaînée.

La dépêche ajoute que la France aura à surveiller les menées internationalistes. Grand merci du conseil. Espérons que notre gouvernement saura le suivre.

Journal de Paris.

Un fait curieux, et dont les exemples, paraît-il, ne sont pas rares dans les provinces annexées, vient d'être signalé à la Société de protection des Alsaciens-Lorrains. Un pauvre homme, ouvrier à Mulhouse, tout en ayant opté pour la nationalité française, écrit au président de cette société, l'honorable comte d'Haussonville, pour implorer son influence et la publicité dont la Société dispose, afin de retrouver ses deux enfants disparus volontairement depuis près de deux ans. Cette lettre dont on a bien voulu nous donner communication, est, nous le répétons, curieuse à plus d'un titre : outre qu'elle exprime d'une façon très naïve et sans phrases les angoisses d'un père ignorant du sort de ses enfants, elle peint, sous un jour que l'on ne soupçonnait peut-être pas, un côté singulier de ce patriotisme de l'Alsace et de la Lorraine qui devrait faire réfléchir nos vainqueurs, et qui, en tout cas, peut leur donner une idée assez médiocre de la solidité de leur conquête.

Des enfants disparus ! cela se voit tous les jours et ne tire pas à conséquence. C'est affaire à la police de les retrouver et de découvrir s'il y a rapt ou simplement vagabondage. Ici, le cas n'est plus le même ; le père, dans sa lettre très touchante, se charge d'expliquer les motifs de cette disparition, et c'est un devoir pour nous de la signaler, pour aider, si faire se peut, la famille dans ses recherches et pour appuyer sur un symptôme consolant de l'état des esprits dans l'Alsace et la partie de la Lorraine aujourd'hui allemande.

Ces deux enfants, dont l'aîné compte quatorze ans et le second douze à peine, se sont évadés ensemble de la maison paternelle, le 10 octobre 1871. Au bout de trois semaines, l'aîné est revenu malade, mais aussitôt guéri, il fuyait de nouveau, cela en plein hiver, et arrivait, les pieds gelés et presque mort de froid, à Genève, chez un de ses parents. Le père averti arrive, l'emmène à Mulhouse ; mais guéri de nouveau, il s'échappe encore, et depuis on n'a pas entendu parler des deux frères : ils ne veulent pas revenir tant qu'il y aura un Prussien (*Schwob*) en Alsace ; c'est là du moins ce que l'aîné a répété maintes fois pendant ses deux convalescences.

Toutes les démarches que l'on peut faire en pareil cas, le père les a tentées ; il s'est adressé aux maires de plusieurs villes où l'on soupçonnait leur présence ; aux ministres de la guerre, de la marine principalement, l'un des fugitifs ayant souvent manifesté le désir de s'embarquer comme mousse ; il n'a reçu que des réponses négatives et depuis deux ans bientôt, il ignore absolument ce que sont devenus ses enfants. Le motif de leur fuite ne lui échappe pas ; il le donne lui-même : ils ne veulent pas rester dans une ville désormais prussienne, et cette énergie, pour le moins rare à cet âge, n'a pour cause que la haine de l'Allemand. Ce serait à n'y pas croire, si des correspondances particulières ne nous apprenaient fréquemment des faits analogues. Circonstance singulière, et qui explique l'inanité des recherches entreprises jusqu'à ce jour, les fuyards auraient caché leur nom pour mieux se soustraire aux investigations. C'est du moins ce que nous apprend le passage suivant de la lettre qui nous occupe :

« Si je savais entre quelles mains ces enfants sont « tombés, nous serions bien heureux, car nous « n'avons plus un seul instant de repos leur mère « et moi. Si vous pouviez nous les faire découvrir, « notre reconnaissance n'aurait pas de bornes... « *Nous avons peur qu'ils n'osent dire leur vrai nom...* « N'est-ce pas, Monsieur, que vous voudrez bien « prendre notre demande en bonne part ? Je n'aurais « pas osé vous écrire, si je n'avais lu, dans l'*Industriel*, tout ce que vous faites pour nous. Que Dieu « vous en bénisse !... »

Cette lettre, écrite par un ouvrier contraint par son travail de rester à Mulhouse, nous a paru ne pas devoir passer inaperçue. Elle offre un nouvel exemple de cet attachement sans bornes à la France, des provinces annexées, qui s'est manifesté tant de fois et de tant de manières, mais jamais, jusqu'à ce jour, d'une façon plus touchante et plus vraiment digne de notre vigilante attention.

Des deux enfants en fuite, l'un, depuis sa naissance, a l'oreille marquée de taches noires ; l'autre, par suite d'une chute, porte entre les deux yeux une cicatrice fort apparente. Si le hasard veut que ces quelques lignes puissent contribuer à les faire découvrir, on peut transmettre les renseignements au siège de la Société de protection, 9, rue de Provence, qui s'empressera de les faire parvenir au malheureux père.

INFORMATIONS

Paris, 16 août, 6 h. soir.

Le Prince impérial a prononcé hier un discours à la réception qui a eu lieu à Chislehurst, à l'occasion du 15 aout. Il a dit :

« Je vous remercie au nom de l'Impératrice et en mon nom, d'être venus associer vos prières aux nôtres. » Il a ajouté ; « Pour moi, dans l'exil, près de la tombe de l'Empereur, je médite les enseignements qu'il me laissa. Je trouve dans l'héritage paternel le principe de la souveraineté nationale et le drapeau qui l'a consacrée, principe que le fondateur de notre dynastie a résumé dans cette parole à laquelle je serai toujours fidèle : « Tout pour le peuple et par le peuple. »

On nous écrit de Tarascon :

« Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Tarascon ont présenté ce caractère particulier que les radicaux comptaient sur un succès certain.

» Depuis longtemps, on considérait leur victoire comme assurée ; M. Bouchez, député radical du Rhône, réclamait avec insistance les élections, et menaçait même d'interpeller le gouvernement sur leur retard.

» Le résultat a bien trompé ces espérances. La commission administrative, nommée par le préfet, a été élue toute entière avec 416 voix de majorité. La listte de l'ancien conseil radical a échoué, sans qu'un seul nom pût passer. »

On nous écrit de Lyon, le 15 août :

« Les insulteurs de l'armée qui, pendant quelque temps, avait cessé de faire parler d'eux, recommencent aujourd'hui leurs exploits.

» Mais il leur en coûte souvent cher.

» Hier soir, dans le quartier de Perrache, vers la prison Saint-Joseph, plusieurs individus mal famés ont attaqué des militaires.

» Une rixe s'en est suivie, rixe dans laquelle un de ces individus a reçu un coup de sabre à la tête et un autre dans le ventre.

» Conduit devant le commissaire du quartier, cet individu a déclaré qu'il avait bien mérité ce qu'il avait reçu. Il a été écroué, ainsi que les autres agresseurs. »

On écrit d'Arras :

« Vendredi, la police de notre ville arrêtait, comme prévenue de vagabondage, une femme étrangère à notre ville, qui déclara se nommer Juliette Delannoy, être âgée de 23 ans, née à Paris, et arriver de Beauvais.

» Interrogée par M. le commissaire central sur ses faits et gestes, la fille Delannoy finit par avouer qu'elle était une de ces femmes qui incendiaient Paris pendant que les hommes de la Commune y assassinaient les otages. Cette pétroleuse déclara avoir mis le feu à une maison de la rue de la Roquette, et avoir reçu pour ce bel exploit une prime de 5 francs. Elle ajouta que son père faisait partie de la garde nationale fédérée et avait tué deux soldats de l'armée régulière. »

Episode de la guerre 1870-1871

M. Gambetta, croyant à la rencontre des deux armées du général Ducrot et du général d'Aurelle de Paladine dans la forêt de Fontainebleau et à la délivrance de Paris, se proposait de faire une entrée triomphale dans la capitale. Il devait être suivi d'un immense troupeau de bœufs ; en elle-même l'idée semblait heureuse. L'entrée de Henri IV dans sa bonne ville de Paris était pour toujours oubliée, et remplacée, dans les souvenirs de la postérité par la marche triomphale de notre Gambetta entouré de vivres sur pied. M. Césanne, inspecteur général de l'agriculture, s'occupa donc de réunir le troupeau.

Le 2 décembre 1870, 1,175 bœufs s'embarquaient à la gare de Laval pour être dirigés sur Orléans par le Mans et Tours. Le 3, l'issue malheureuse du combat de Loigny fit suspendre l'opération. Les bœufs expédiés le 2 rentrèrent le 7 à Laval et à Mayence. Ces pauvres bêtes étaient restées six jours en wagon à peu près sans nourriture. Leurs souffrances firent éclater le typhus. Les marchés n'en prirent que plus d'activité. La délégation de Tours aimait fort les marchés, et cette fois elle fut satisfaite. A la fin de décembre le troupeau comptait 3,550 têtes de bétail : 600 à Mayence, 950 à Fougères, 200 à Laval. Parqués dans les neiges, ces animaux mouraient de froid et de faim. Le thermomètre était à 15 degrés.

Les 12, 13, 14 et 15 janvier, le troupeau se mit en route pour aller vers Landerneau. Mais le typhus faisait des progrès, et menaçait d'empoisonner toutes les provinces. L'épidémie prit tout à coup un caractère foudroyant. Tout fût perdu sans ressources, 400 soldats étaient occupés nuit et jour à enfouir les cadavres : il en tombait un par minute. Enfin, deux navires condamnés, le *Pont-d'Or* et l'*Orénoque*, envoyés dans le port de Landerneau, embarquèrent le reste du troupeau précipité à fond de cale. Les deux navires conduits au large vers Ouessant, furent coulés à coups de canon. Ainsi finit une opération administrative, qui a coûté aux contribuables, en achat de bestiaux, nourriture, transports en chemin de fer, aller et retour, voyages par terre, salaire des gardiens et autres frais, plus de 30 millions. Pas un seul de ces bœufs n'a servi à la nourriture d'un soldat ou d'un habitant, mais le marché a été ce que nous venons de dire. On parlait très haut de la guerre à outrance, et l'on passait out bas les marché s à outrance.

Chronique locale

et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 18 août.

La séance est ouverte. 27 membres sont présents.

MM. Cipières et Demeaux n'assistent pas à la première réunion.

M. Roques propose à l'Assemblée, de procéder immédiatement à la formation du bureau.

Un premier vote a lieu pour la présidence. Le dépouillement donne 15 voix à M. Roques et 12 à M. Cuniac. M. Roques est proclamé président.

Pour la vice-présidence, MM. Sérager et Teilhard élus, obtiennent 12 voix. Les autres voix se répartissent ainsi : M. Limayrac 10, M. de Marquessac 9.

Le vote pour les secrétaires donne les résultats suivants :

MM. Mayzen, 9 voix.
de Lamaze, 10 voix.
de Verninac, 13 voix.
Laborie, 13 voix.

Les deux derniers sont élus secrétaires.

M. Roques, président, remercie l'Assemblée de la place d'honneur quelle vient de lui attribuer et ne veut voir dans ce choix qu'une preuve d'amitié et de bienveillance.

M. le président du Conseil donne la parole à M. le Préfet, qui prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Le peu de temps que j'ai eu pour préparer mon rapport ne m'a pas permis d'étudier aussi bien que je l'aurais désiré les questions qui intéressent le département : Aussi vous voudrez bien apprécier la réserve que j'ai cru devoir apporter dans mes propositions. Cette réserve du reste, m'est imposée par l'esprit de la loi départementale qui nous régit; ma mission vis à vis de vous est essentiellement administrative, elle consiste à représenter le pouvoir exécutif dont je suis le délégué, et à veiller exactement à l'exécution régulière de vos décisions. Ce double rôle je saurai le remplir avec indépendance et fermeté. Mon ambition est d'être l'homme de tous, afin de n'être celui de personne.

Je suis persuadé que vous apprécierez cette ligne de conduite et que vous me la rendrez facile en maintenant le sage principe de la séparation des pouvoirs qui est aussi nécessaire dans le jeu de l'organisme départemental que dans celui des grands pouvoirs de l'Etat.

Quant aux questions de l'ordre politique, je n'en vois aucune qui puisse nous diviser ; nous marchons tous vers un même but, celui de la conservation sociale : c'est en poursuivant cet objectif supérieur que nous nous placerons sur le véritable terrain de la conciliation.

En dehors de cette préoccupation dominante, vous me trouverez toujours disposé à éloigner la politique des questions purement administratives. Mon ambition sera de les traiter pour elles-mêmes, en les dégageant autant que possible des considérations qui leur sont étrangères.

L'esprit d'impartialité est le premier des besoins de notre époque. C'est par lui que nous arriverons à apaiser les passions et à faire disparaître les divisions.

Mon unique désir est de bien administrer. Vous pouvez compter sur mes efforts dans ce sens, et être certains que je saurai assurer la prompte expédition des affaires, en donnant à mes collaborateurs l'exemple de l'ordre et de l'activité.

Une des questions les plus importantes qui aient été agitées dans vos dernières délibérations, a été celle de la fusion du service des chemins vicinaux avec celui des ponts-et-chaussées. Je n'ai pas à me prononcer sur les résultats de cette mesure. Vous seuls avez le droit de les juger et de les apprécier. Mais je croirais manquer de justice, en omettant de signaler les efforts qui ont été faits par l'habile ingénieur qui dirige cette branche importante de l'administration.

Je dois porter à votre connaissance les observations qui m'ont été adressées par MM. les Ministres de l'Intérieur et des Travaux publics au sujet de la nouvelle organisation; elles ne sont pas de nature à vous émouvoir, car elles touchent plutôt à la forme qu'au fond.

M. le Ministre de l'Intérieur, par une dépêche du 26 juin dernier, a adressé les observations suivantes :

1° Il pense qu'aux termes de l'art. 11 de la loi du 21 mai 1836, le règlement du service vicinal est de la compétence du Préfet, et qu'il doit être arrêté par lui;

2° Il remarque en outre que le droit de nomination des agents de ce service appartient au délégué du pouvoir exécutif, et que l'article 5 du règlement que vous avez adopté, contient des stipulations qui sont contraires à ce principe.

De son côté, M. le Ministre des travaux publics, par dépêche du 23 juillet dernier, a présenté des observations relativement aux frais de déplacement et autres, que les ingénieurs des ponts-et-chaussées et les agents sous leurs ordres, auraient à recevoir pour l'ensemble des services dont ils sont chargés.

L'art. 8 du règlement approuvé par vous stipulait que les agents du service actif recevraient pour les frais des tournées que leur occasionneront soit le service de l'État, soit celui du département, une indemnité par abonnement dont le chiffre serait fixé par le Préfet au commencement de chaque année, et qui varierait de 250 à 500 fr. et serait en moyenne de 400 fr.

M. le Ministre fait observer qu'en 1862, après un examen approfondi de la question, l'administration des travaux publics a supprimé le système d'allocation des frais de déplacements à forfait, et a décidé qu'à l'avenir et pour tous les services sans exception, les frais des découchers et de déplacements seraient remboursés sur états, suivant tarif règlementaire.

Les frais de découchers et de déplacements occasionnés par le service des ponts et chaussées (routes nationales, navigation, etc.), continueront donc d'être réglés conformément aux prescriptions des circulaires des 28 août 1862 et 1er juin 1862. M. le Ministre ajoute du reste, que l'administration départementale reste libre d'adopter telles mesures qu'elle jugera convenables, pour la rémunération des frais relatifs au service vicinal.

Conformément aux instructions que je viens d'analyser, j'ai préparé un nouveau règlement dans lequel j'ai introduit les modifications signalées. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire remarquer, ces modifications portent plutôt sur la forme que sur le fond ; elles sont l'exécution des lois ou des règlements d'administration publique. Pour le surplus, je me suis attaché à assurer l'exécution des votes du Conseil général qui ont décidé le fusionnement des services de voirie, et voté les fonds destinés à assurer leur fonctionnement.

Vous voudrez bien, toutefois, Messieurs, vous prononcer sur la fixation des frais de déplacement motivés par le service vicinal, et sur les bases à suivre pour la distribution.

Votre département tient un rang des plus honorables au point de vue des voies de communication. Il doit cette situation prospère aux sacrifices intelligents que vous avez su faire et à la bonne direction des travaux.

Les routes nationales présentent un développement de 277,552 mètres, entretenus en bon état au moyen d'un crédit de 100,000 fr. alloué annuellement par l'État.

La longueur totale des routes départementales est de 617,742 mètres dont 586,202 mètres à l'état d'entretien, auquel il sera pourvu, en 1874, au moyen d'un crédit de 138,000 fr., inscrit au projet de budget.

Le réseau des chemins vicinaux de grande communication est terminé, et il n'y a qu'à en assurer l'entretien.

La construction de plusieurs chemins d'intérêt commun a été entreprise.

Conformément à votre décision du 24 avril 1873, une somme de 57,000 fr. a été inscrite au budget pour traitement des agents du service vicinal.

Un crédit de 100,000 fr. figure pour les dépenses des chemins de grande communication, et un autre de 200,000 fr. pour dépenses des chemins d'intérêt commun.

La loi du 11 juillet 1868 sur l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires permettait aux communes de terminer rapidement l'œuvre si bien commencée.

Les sacrifices qui ont été imposés à la France pour la libération du territoire, retarderont un peu le paiement des subventions promises par l'État. Une loi votée le 25 juillet dernier, a étendu à 15 annuités la période d'exécution fixée primitivement à dix ans.

En conséquence, les sommes restant à payer, au lieu d'être versées en cinq ans, ne seront acquittées que de 1874 à 1883 inclusivement.

Ce simple retard ne saurait entraver l'achèvement d'une œuvre aussi avancée que la vôtre.

Si le département du Lot tient un des premiers rangs au point de vue des voies de communication ordinaires, il n'en est pas de même au point de vue des voies ferrées. Lorsque l'on étudie la carte générale des chemins de fer, on ne tarde pas à reconnaître que si le département du Lot est entouré par les différentes branches du réseau, il n'est touché que sur ses frontières, et qu'il manque des lignes centrales qui, seules, pourraient le mettre en communication avec les grandes artères qui coupent le territoire national du nord au sud, et de l'ouest à l'est.

J'ai pensé qu'il vous serait agréable d'étudier cet intéressant problème, et d'en préparer la solution par des études bien dirigées.

Parmi les vœux que vous avez précédemment votés, je crois devoir vous rappeler celui émis le 29 octobre 1871, qui concerne le chemin de fer de *Capdenac à Cahors.*

L'importance de cette voie de communication ne vous avait pas échappé, et vous aviez compris l'intérêt qu'il y aurait à relier le département du Lot, producteur de minerais et consommateur de houille, et le département de l'Aveyron, producteur de houille et consommateur de minerais. — Cette ligne ouvrirait aussi aux vins de Cahors un grand marché dans le département du Cantal qui n'a pas de vignes, et dans celui de l'Aveyron qui en a à peine.

Je suis trop nouveau parmi vous pour vous donner mon avis sur la direction de ces travaux préparatoires. J'ai dû m'adresser à l'homme le plus compétent en pareille matière. J'ai prié M. l'Ingénieur en chef Gros, de préparer un rapport d'ensemble.

J'ai l'honneur de le placer sous vos yeux, en appelant votre attention sur ce remarquable travail.

Tabacs.

La culture du tabac est une des sources de richesse du département du Lot. Selon le vœu du Conseil général, M. le Ministre des Finances a bien voulu autoriser des essais de culture de tabacs à fumer, dans le département, et il a accordé un contingent supplémentaire de 20 hectares.

L'espèce dite le Paraguay a été cultivée dans la commune de Puy-l'Evêque, située dans la vallée du Lot, et dans cinq communes de la vallée de la Dordogne. M. le Directeur des Tabacs, constate que les semis établis ont fourni le plant nécessaire ; et aujourd'hui, les parcelles cultivées offrent une végétation assez active et suffisamment avancée, et il ne doute pas que la première partie de l'expérience ne soit couronnée de succès, si les planteurs y apportent les soins nécessaires. Ce sera ensuite à la fabrication qu'il appartiendra de se prononcer sur le résultat définitif.

Les plantations de l'espèce habituellement cultivée, se présentent en ce moment, sous un aspect généralement satisfaisant et promettent des produits abondants et rémunérateurs.

Instruction primaire.

La situation de l'instruction primaire dans le département, témoigne d'un progrès réel; 14 écoles nouvelles ont été créées pendant l'année 1872-1873.

La fréquentation des écoles s'est accrue de 2,961 élèves. L'accès des classes a été assuré aux enfants des familles indigentes. Les cours d'adultes ont fonctionné utilement dans un certain nombre de communes. Les instituteurs s'appliquent à perfectionner les procédés d'enseignement; le rétablissement de l'école normale serait, je crois, un grand bienfait pour le département.

Les installations et le mobilier laissent encore à désirer dans un grand nombre de localités, mais les administrations municipales comprendront, je n'en doute pas, la nécessité d'y apporter des améliorations.

Il serait à désirer que des bibliothèques scolaires fussent établies dans toutes les communes. Cette institution donnerait le goût de la lecture, et me paraîtrait un excellent moyen de développer le progrès moral et intellectuel des populations.

M. l'inspecteur d'Académie m'a entretenu de la création d'un Bulletin scolaire. Permettez-moi, Messieurs, d'appeler votre sérieuse attention sur ce projet. Sa réalisation rendrait facile, les communications de l'Académie avec le personnel enseignant, et permettrait de transmettre aux instituteurs et aux institutrices tous les documents officiels ou autres, dont la connaissance peut contribuer aux progrès de l'enseignement.

Enfants assistés.

Le service des enfants assistés fonctionne régulièrement. Il est dans un état très-satisfaisant. Il y a dans la dépense de ce service une tendance à la diminution.

Aliénés.

Le nombre des aliénés placés par le département à l'asile de Leyme s'accroît continuellement. La dépense augmente chaque année.

L'allocation portée au budget de 1373 est de 80,000 fr. Mes prévisions budgétaires de 1874, ont dû être élevées à 82,000 fr.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que l'exercice 1872 s'est réglé avec un excédant de 34,940 fr. 58 c. sur le budget ordinaire, et un excédant de 33,804 fr. 41 c. sur le budget extraordinaire, y compris une somme de 115 fr. 50 c, montant d'un excédant de recettes de 1873.

Je suis également heureux, d'avoir à constater que la subvention allouée au département dans le fonds de secours, qui était l'année dernière de 45,000 fr., a été évaluée à 48,000 fr. pour 1874.

Grâce à cette situation, j'ai pu vous présenter un projet de budget en équilibre, malgré l'inscription que j'ai dû y faire figurer d'un crédit important de 100,000 fr. en vue de la construction, approuvée par vous, d'un palais de justice à Figeac.

Des réparations relativement importantes, pourront, si vous les approuvez, être exécutées à la caserne de gendarmerie de Cahors. Un crédit de 17,500 fr. figure à cet effet au budget de report.

Telles sont, Messieurs, les observations générales que j'ai cru devoir vous présenter. Ainsi que je vous l'ai dit, je suis trop nouvellement arrivé parmi vous pour avoir eu le temps de m'assimiler toutes les questions qui intéressent le département. Vous trouverez néanmoins l'exposé régulier qui concerne les différents services et les propositions sur lesquelles vous aurez à vous prononcer. Vous pouvez compter, Messieurs, sur mes efforts et sur mon empressement respectueux à faire exécuter les décisions que vous croirez devoir prendre.

Ce discours est favorablement accueilli par l'Assemblée.

Un public nombreux assite à cette séance.

(La suite au prochain numéro).

Par décision de Monseigneur,

M. l'abbé Viguier, curé de Villesèque, a été nommé curé de Mayrinhac-le-Francal.

M. l'abbé Lacarrière, professeur au petit séminaire, a été nommé curé de Villesèque.

M. l'abbé Maury, a été nommé vicaire de Mayrinhac-Lentour.

Cour d'assises du Lot.

Présidence de M. THOLOUSE, conseiller à la Cour d'Agen.

Audience du 18 août.

Affaire Roques, Antoine. — *Vols qualifiés.*

Depuis longtemps, le sieur Niel constatait des vols nombreux commis à son préjudice. C'était des pains, de la farine, de l'eau-de-vie, qui disparaissaient à la grande fureur de Niel. Ayant, à la suite d'une nuit pluvieuse, trouvé des empreintes de pas devant sa porte, Niel ne conserva plus de doutes et comprit qu'il était victime de quelque rodeur de nuit. Dès lors, il résolut de guetter et il s'installa pendant la nuit dans sa boutique. Dans la nuit du 1er au 2 juillet, il entendit un bruit de pas au dehors, et bientôt il aperçut une main, qui après avoir soulevé la chattière établie dans la porte extérieure du magasin, se dirigeait vers la targette. Niel, qui s'était muni d'un rasoir, blessa au poignet le voleur qui s'enfuit. Il fut facile dès lors de retrouver le lendemain le coupable.

Reconnu coupable par le jury, Roques a été condamné à 2 ans de prison.

Ministère public : M. de Bibal, substitut.
Défenseur : Me Lagarrigue.

Audience du 18 août.

Affaire Escarrié Marcellin. — Vols qualifiés.

Le 12 mai, les époux Castelnau, cultivateurs à Mels, étaient sortis de leur maison pour le travail des champs. Pendant leur absence, une somme de 1,215 fr. leur fut volée. Le voleur avait atteint le grenier de la maison et de là, élargissant un trou existant, il était descendu dans la chambre des époux Castelnau, et avait forcé les deux buffets contenant la somme.

Le 4 avril 1873, au faubourg de Cabessut, un nouveau vol était commis au préjudice de la femme Couderc.

La plupart des objets volés ont été retrouvés entre les mains des témoins auxquels l'accusé les avait remis.

Sur un verdict affirmatif du jury, Escarrié a été condamné à 5 ans de prison.

Ministère public : M. de Bibal.
Défenseur : Me Bousquet.

Audience du 19 août.

Affaire Buffet. — *Faux.*

Le sieur Buffet, François, marchand chiffonnier à Montfaucon, comparaît devant la Cour, sous la prévention du crime de faux en écriture de commerce.

Débiteur envers un négociant de Cahors, avec lequel il était en relations d'affaires, et se trouvant dans l'impossibilité de se libérer, il fabriqua un billet à ordre de 1,000 francs, au bas duquel il apposa de sa main, la signature d'un sieur Boy. Il négocia cette valeur à son créancier de Cahors. Mais, à l'échéance, le prétendu souscripteur refusa de payer et dénonça le fait à la justice.

Après de persistantes dénégations, Buffet a avoué son crime.

Sur le verdict affirmatif du jury qui a, néanmoins, admis des circonstances atténuantes, le sieur Buffet a été condamné à 3 ans d'emprisonnement, et à 100 francs d'amende.

Ministère public :
Défenseur : Me Bousquet.

Le crime de Saint-Henri.

Il n'est bruit à Cahors que de l'arrestation du misérable qui, le 28 juillet dernier, assassina la petite Sastre. C'est à la suite d'un second crime, commis avec les mêmes raffinements de cruauté sur une jeune bergère de 10 ans, du côté de Brives, qu'il a été arrêté. On a même trouvé en sa possession le parapluie qu'il avait pris à sa première victime.

Ce grand criminel est un vagabond âgé de 35 ans environ, qui a déjà subi plusieurs condamnations.

A l'heure où nous mettons sous presse a lieu la distribution des Prix de l'école communale des Frères. Nous rendrons compte, dans notre prochain numéro, de cette intéressante fête scolaire.

Ferme-école du Montat.

Le jury d'admission, se réunira, le *lundi 15 septembre prochain*, à neuf heures du matin, à la Ferme-Ecole du Montat, à l'effet de procéder à l'admission des *seize nouveaux élèves apprentis* qui doivent être reçus, en 1873, dans cet établissement.

Du 25 août au 25 septembre, les jeudis et les dimanches exceptés, une classe de révision sera faite au Lycée, de 8 heures du matin à 11 heures.

S'adresser au Lycée, de 8 h. à 11 du matin.

La **Chronique de St-Céré**, par M. l'abbé Paramelle, 2e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

CALENDRIER DU LOT. — *Août.*

DAT.	JOURS	FETES	FOIRES.
17	Diman.	Oct. de s L.	
18	Lundi.	s Hyacinthe.	Vayrac, Camy, Gagnac, Bach, St-Caprais, Thédirac.
19	Mardi.	s Rustique.	Duravel.
20	Mercr.	s Bernard.	Cramat, Salviac.
21	Jeudi.	se Jeanne F. Chantal.	
22	Vend.	Oct. de L'Assomption.	St-Céré, St-Germain.
23	Samedi	s Philippe-B.	

P. Q. ..... le 1, à 2 39 du soir.
P. L. ..... le 8, à 2 1 du soir.
D. Q. ..... le 15, à 4 50 du matin.
N. L. ..... le 23, à 1 40 du matin.
P. Q. ..... le 31, à 3 57 du matin.

Pour la chronique locale : A. Laytou,

Paris, 19 Août 1873, soir.

Rente	3 p. %	57,50
—	4 1/2 p. %	83,00
—	5 p. %	91,50
—	5 p. %	90,95

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'ne seule minute de cuisson.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière Du Barry*, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingtone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit :

« Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la *Revalescière* que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complétement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc.

Cure n° 62,845.

Ecrainville (Seine-Infér.), 27 nov.

Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

A BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL
N° 1589. — 9 Août 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : L'évacuation ; — *La répétition*, par M. Torrents ; — Les tremblements de terre en Italie ; Le général Johan Kohler ; — Les invalides de Bronbeek ; — L'inspection générale. — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — L'École des Beaux-Arts, par M. Jacq. Rozier. — Les mystères de la Bourse, par M. Léon Creil.

Gravures : L'évacuation : départ du corps d'armée d'occupation de Toul ; Aspect des rues de Nancy au moment du départ des troupes d'occupation (2 gravures) ; — La prière du soir ; — L'artillerie allemande quittant Belfort. — *La répétition*, d'après le tableau de M. Torrents. — Les tremblements de terre en Italie : Bellune, aspect des ruines du chœur de l'église ; — Le château Buzatti et le Bureau télégraphique ; — L'église de Notre-Dame des Grâces ; — La place Campitelli ; — L'église de Conegliano ; — Vue générale de Bellune ; — L'hôtel de ville. — Le général J. Kohler, commandant en chef l'expédition hollandaise d'Atschin. — Les invalides de Bronbeek. — Types et physionomies militaires : l'inspection générale. — Échecs. — Rébus.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Prévient sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur
A
CAHORS

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

A l'Etablissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la Cie concessionnaire, PARIS, 22, boulevart Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

Chez M. VINEL, pharmacien-droguiste.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — DE GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU**, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

A céder de suite pour cause de départ

La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire

DE **CALMETTE**, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse.

Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18 ..... **1** fr.»

Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1re partie **agriculture**. — 1 vol. in-12 ..... **2** fr.»

Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2e partie **Commerce**. — 1 vol. in-12 ..... **3** fr.»

Papéterie. — Commission en librairie.

Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon

ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais

DOSAGE GARANTI

5 à 6 0/0 d'azote ; 10 à 12 0/0 d'acide phosphorique assimilable

Prix : **30** fr. les 100 kilos, livrables à Bondy

FACILITÉ DE PAIEMENT

TH. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES !!

GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. Flac. de 2 f. 50 et 1 f. 50 avec instr. *Dépôt gén. : Pharm. TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.*

Crédit Foncier DES ÉTATS-UNIS

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY)

Le crédit foncier des Etats-Unis place en ce moment la 3e série de ses obligations 6 % remboursables en 50 ans par amortissement annuel.

Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1er avril et 1er octobre. Le service de l'amotissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe.

Le prix actuel est de **490 fr.** par obligation de 100 dollars, jouissance du 1er avril dernier : ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts a raison de 7 centimes par jonr à partir du 1er avril.

La Société générale, 54 et 56, rue de Provenance, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tons les guichets de Paris, des départemunts et de l'étranger.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adherente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraicheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.